

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT :

37. 9d., payable invariablement  
d'avance.  
ne s'abonne pas pour moins  
de six mois.

Si... est la dernière raison des  
peuples, l'agriculture doit en être la pre-  
mière.



## ANNONCES :

1<sup>re</sup> insertion, 8 cts. la ligne  
2<sup>me</sup> " etc., 2 cts. "  
Pour annonces à long terme,  
conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous vou-  
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Bonne culture avec de l'argent et sans argent.

Plus les amis de l'agriculture font d'efforts pour faire accepter, par les cultivateurs, les améliorations devenues indispensables, plus ceux-ci résistent et tiennent à leur routine. Plus on les presse, plus leurs préjugés s'augmentent, et aujourd'hui on entend tous ceux à qui on s'adresse nous faire la même réponse : " je ne peux pas changer mon système de culture, car je n'ai pas d'argent ; c'est bon pour les riches, pour ceux qui peuvent avoir à leur service plusieurs hommes, acheter toute sorte d'instruments. "

Ont-ils tort de raisonner ainsi ? Non, ils font même preuve de sagesse en n'abandonnant pas leur système, quelque mauvais qu'il puisse être, sans être assurés d'en avoir un meilleur qu'ils pourront faire fonctionner avec leurs faibles moyens. On a beau leur dire ; mais le système qu'on veut vous faire adopter est tout trouvé, regardez faire Monsieur F. X. Voyez comme son champ pousse de belles récoltes — " Mais, peuvent-ils répondre, M. F. X. a £100 à mettre tous les ans sur sa terre, ses instruments et ses bêtises, et nous n'avons pas le sou. En effet, nos cultivateurs, pour le plus grand nombre, n'ont pas ou presque pas d'argent à dépenser en améliorations agricoles, et malheureusement ceux qui s'offrent à eux comme modèles, ne font de bonne agriculture qu'à grands frais. Ce qui tend encore à les décourager, ce sont les essais infructueux, les théories à perte de vue qu'on leur débite.

Que faudrait-il donc pour décider les cultivateurs à se mettre enfin à l'œuvre ? Il faudrait leur démontrer qu'un système de culture, qui ne coûte pas plus que celui qu'ils suivent aujourd'hui, procure des résultats bien plus avantageux, et que pendant que la routine attire la ruine à sa suite, ce système crée la richesse. Il faudrait offrir à leurs regards des champs où l'on pratique la

meilleure culture à moindres frais possibles ; enfin il faudrait leur présenter pour modèles non des *fermes d'expériences*, mais des *fermes à profit*.

Il faut encore que le cultivateur soit bien pénétré de cette vérité : " que si le riche fait de bonne culture avec ses richesses, lui peut en faire avec ses bras, son activité et son intelligence ; voilà ce que nous allons nous efforcer de démontrer dans la suite de cette causerie. "

L'agriculture peut être considérée sous deux rapports bien différents ; il y a une agriculture qui tend à créer le plus grand produit possible, sur une étendue quelconque de terre, en accumulant sur cette superficie une somme considérable de travail et de dépenses. Il y en a une autre qui, cherchant avant tout à diminuer les frais d'exploitation, réduit le plus possible le travail et consent à n'en tirer qu'un produit moindre que la première, mais toujours plus élevé que les dépenses.

Un grand nombre considère la première de ces deux cultures comme seule avantageuse, et regarde la seconde comme essentiellement mauvaise. Là est l'erreur. Chacun de ces deux systèmes peut être avantageux suivant les circonstances.

En Allemagne où l'agriculture donne des produits étonnants, ces deux systèmes sont en honneur, et on les désigne le premier sous le nom de *système intensif*, et le second sous celui de *système extensif*. Pour l'intelligence de ce que nous avons à dire, nous nous servirons des mêmes expressions.

Maintenant il faut, avant d'aller plus loin, s'entendre sur le mot de *bonne culture*. Pourquoi le cultivateur laboure-t-il sa terre et l'ensemence-t-il ? C'est sans doute dans le but de retirer un bénéfice de son travail. Ainsi sa culture pour être bonne doit donc lui donner du profit ; et la culture la plus parfaite sera donc celle qui offre le revenu *durable* le plus élevé, eu égard aux dépenses qu'elle a entraînées. Par exemple, deux voisins possèdent chacun un champ de même étendue et de même qualité ; le premier qui a des capitaux, dépense en

travaux, en améliorations la somme de £30, le second qui n'a que le nécessaire, ne donne à sa terre que son travail ; quel est celui des deux qui a fait la meilleure culture ? Celui qui, tous frais payés retirera de sa récolte le plus grand profit, pourvu qu'on n'oublie pas de faire entrer en ligne de compte les améliorations qui peuvent être utilisées l'année suivante.

Si le premier, c'est-à-dire, celui qui a dépensé £30 sur son champ, a un revenu qui couvre l'intérêt de l'argent dépensé et de plus, un profit net plus élevé que celui du second, il est clair que sa culture est préférable ; mais si le second, avec moins de travail, a un profit net aussi élevé que celui du premier, sa culture est aussi bonne et aussi avantageuse, et elles peuvent être, toutes deux, de *bonnes cultures*.

Mais le *système* intensif pourrait-il être suivi par la plupart de nos cultivateurs, dans l'état d'épuisement où se trouvent leurs terres et le peu de moyens à leur disposition ? Non, il serait même ruineux pour un grand nombre, vu les travaux multipliés qu'il exige et le prix élevé des journaliers ou serviteurs comparativement à celui des produits. En effet, en quoi consiste ce système, en culture sarclée, en labours multipliés, hersages, binages, sarclages, menues cultures de toute espèce ; nourriture des animaux à l'étable pendant toute l'année, au moyen de fourrages artificiels et de légumes, etc. Ce système est pourtant très-avantageux, mais à qui convient-il donc ? Ce système trouve très-bien sa place chez ceux qui ont des capitaux, dont les terres sont fertiles et d'une grande valeur ; il trouve sa place là où les produits ont un prix élevé, où les transports sont faciles, où il y a beaucoup de bras disponibles. Dans ce cas, on peut engager de grands capitaux dans la culture, on peut faire beaucoup d'avances à la terre et en retirer de grands profits.

Mais le système extensif, convient partout où règnent les circonstances contraires, dans les localités arriérées où le sol est en mauvais état et, par là même, a peu de valeur ; où les champs sont étendus, mal bâtis, où la main-d'œuvre est rare, inhabile et chère. Ce système convient d'autant mieux à la plupart de nos cultivateurs, qu'il exige peu de bras, peu ou point de dépenses pécuniaires ; puisqu'il ne consiste que dans le labour d'un tiers ou à peu près de la terre, dans la mise en fourrage ou en pâturage des deux tiers environ du champ, etc.

Ce système est bien fait pour produire beaucoup du fumier, et par conséquent pour engraisser abondamment la partie de l'exploitation labourée.

Ce système n'exclut pas entièrement la culture des légumes. Et malgré la quantité de fourrage que le cultivateur peut se procurer en le suivant, il sera de son intérêt de consacrer une partie de son champ à cette culture ; car les fourrages secs, en hiver, entretiennent moins bien le bétail qu'un mélange de ces fourrages avec des aliments aqueux, tels que patates, betteraves, carottes, navets, etc.

Avec ce système que nous offrons aux cultivateurs, ils n'auront donc plus raisons quand on les engagera à faire de bonne culture, de nous répondre : " C'est bon pour les riches ; nous n'avons pas d'argent " puisque en suivant la méthode proposée ils n'auront rien ou presque rien à déboursier. En effet exami-

nous attentivement quels devront être les avantages du *système* proposé sur celui qui est suivi aujourd'hui presque partout. Les cultivateurs en suivant la routine, cultivent beaucoup, travaillent comme des esclaves, qu'on nous pardonne l'expression, et récoltent peu. Comme nous le disions dans notre dernière causerie, il leur faut labourer et semer dix à douze arpents de terre pour avoir de 50 à 60 minots de grains ; et pourquoi cette stérilité du sol ? parce qu'il n'est pas engraisé. Pourquoi n'est-il pas engraisé, parce qu'on ne fait pas assez de fourrage pour nourrir un nombre d'animaux proportionné aux besoins de la terre.

Au lieu qu'avec notre système, ou mieux le système des pays où l'agriculture est la plus avancée, dans deux à trois arpents bien engraisés vous récolterez autant et de meilleur grain que dans vos dix à douze arpents, et vous aurez le moyen de fournir abondamment de l'engrais à votre terre, puisque votre troupeau d'animaux sera bien plus nombreux, et mieux nourri. Calculez quelques-uns des autres bénéfices que vous retirerez de ce système ; le lait, le beurre, le fromage que vous donneront de belles et bonnes laitières ; tout cela ne contribuera-t-il pas à remplir votre gousset. Et alors n'aurez-vous pas raison de dire avec nous, que pour faire de *bonne culture*, il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup d'argent, mais qu'il est facile de faire de l'argent avec de la *bonne culture*. Vous comprendrez encore que ceux qui se dévouent à vos intérêts agricoles sont vos vrais amis et ceux de votre famille. Au moins accordez-nous, en retour de nos efforts, de la bonne volonté et mettez-vous à l'œuvre sans retard. Faites, dès à présent, vos plans pour le printemps prochain.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous n'avons à parler dans la présente *Quinzaine* que de nos affaires locales ; et encore faudra-t-il être bien concis pour dire tout ce qu'il importe tant de faire connaître avant tout relativement à nos intérêts les plus chers, les intérêts religieux, moraux et nationaux des canadiens-français.

Depuis quelques mois à peine, nous ne sommes plus placés en des temps ordinaires. Un subit changement dans les idées, amené par de malheureuses dissensions nationales, a provoqué des événements, des procédés les plus graves, que les uns, tout naturellement, acclament avec enthousiasme, que d'autres étudient et opposent même, comme c'est leur droit, que ceux-ci redoutent tacitement ou tout haut, non sans raison, et que ceux-là enfin laissent passer et faire sans mot dire. Tel est aujourd'hui l'état mal assuré de l'opinion. Notre rôle, à nous, ne peut être, forcément, que de constater ce pénible état de choses, appuyé sur des données saines. Comme préambule à ces données, qui devraient illuminer pour tous les graves questions du jour, nous donnerons un aperçu d'un écrit remarquable à tous égards publié tout récemment dans la *Revue Canadienne*. Il s'agit de la

codification de nos lois franco-canadiennes. Les commissaires autorisés à cet effet par notre Parlement provincial ont terminé en majeure partie leur travail. C'étaient, a dit avec raison tout le monde, de dignes citoyens et des juristes distingués : c'est très-bien, mais cela ne suffit pas exclusivement. Pour donner à un peuple catholique un code de législation qui lui convienne, il faut avant tout s'imprégner de son esprit religieux, qui est la base première de ses lois comme de ses mœurs et de toutes ses grandes institutions littéraires, scientifiques, sociales et politiques. C'est-à-dire, comme l'exprime excellemment M. de Bellefeuille, l'auteur de l'écrit publié dans la *Revue Canadienne*, que Messieurs les Commissaires "devaient toujours se rappeler qu'ils travaillaient pour le Bas-Canada, pour un pays presque entièrement catholique, et dans lequel la religion a une existence légale ; pour un peuple qui a un si grand respect pour son église et ses traditions religieuses que la puissance spirituelle a conservé sur lui toute l'influence bienfaisante et toute la force directrice des plus beaux temps des nations catholiques."

Or, en a-t-il été ainsi ? Voyons.

Le *Code civil du Bas-Canada*, que MM. les Commissaires viennent de mettre au jour, en six volumes, et que la presse courante s'est hâté, non pas d'apprécier, mais de louer *in globo*, ainsi que les hommes honorables qui l'ont rédigé, comprend rien que sur la législation du mariage, que M. de Bellefeuille examine particulièrement, de graves et de nombreuses erreurs au point de vue catholique et canadien-français. Ce Monsieur s'étonne d'abord, avec raison, du silence à peu près général qui s'est fait jusqu'ici, sur l'œuvre importante de MM. les commissaires, puisque déjà assez longtemps cette œuvre avait été publiée par parties, à mesure que le travail avançait. "Ce silence, dit M. de Bellefeuille, est certainement déplorable. Il indique dans notre presse une indifférence complète à tout ce qui s'éloigne un peu du cercle étroit de la politique de parti, ou une faiblesse considérable de rédaction. Quand un ouvrage important est placé devant le public, il est convenable qu'il soit remarqué ; quand un livre dangereux est publié, il est juste qu'il soit critiqué. Or nous pensons que l'ouvrage qui fait l'objet de cet article, réunit malheureusement ces deux titres à notre attention."

Ces paroles sont aussi claires que vraies. D'où viennent maintenant les erreurs générales répandues dans le *Code civil du Canada* ? Voici :

"Quand on lit le travail des Commissaires, ajoute M. de Bellefeuille, on se persuade bientôt d'une chose, c'est qu'ils ont suivi avec beaucoup trop de servilité le modèle qui leur avait été donné ou qu'ils ont adopté, le Code Napoléon. Ce livre qui peut passer comme un chef-d'œuvre de clarté et de rédaction, a cependant mérité des reproches bien légitimes de la part de plusieurs juristes distingués. Du reste, créé par un gouvernement impie, (ou du moins fort peu soucieux, en principes et en faits, du régime et de la doctrine catholiques,) et pour un peuple sortant de l'anarchie,

le Code Napoléon ne pouvait guère servir de guide dans la rédaction des lois d'une population aussi catholique et aussi attachée à ses traditions religieuses et nationales que l'est la population du Bas-Canada." Voilà qui est encore fort peu contestable. Mais comment et jusqu'à quel point MM. les Commissaires seraient-ils excusables d'en avoir agi ainsi ? Là-dessus, voici ce que répond très-justement l'auteur de la critique du nouveau code. "On dira peut-être qu'on n'a adopté ce modèle que pour imiter l'ordre logique et rationnel dans lequel il dispose les matières ; mais l'on verra dans la suite de ce travail que les Commissaires, loin de se contenter d'imiter ces belles qualités, se sont peut-être involontairement beaucoup trop pénétrés de l'esprit qui y règne. Dans un certain ordre de choses, ils ont introduit des idées et des principes entièrement étrangers à notre droit. L'on ne peut nier que l'introduction d'un esprit aussi hétérogène dans notre législation, constitue chez nos Commissaires une faute grave ; car ils étaient chargés d'exprimer la loi actuelle du Bas-Canada, et non celle qui pouvait leur paraître la plus belle et la meilleure."

Il faut avouer qu'en cela, encore une fois, l'auteur parle avec autant de raison que de lucidité. D'où il faut conclure, nécessairement avec lui, d'après ce qu'il a dit jusqu'ici, que "le *Code civil du Canada* ne sera jamais le livre de notre pays !" En effet, ajoute M. de Bellefeuille, on n'y reconnaît l'existence d'aucune religion en Bas-Canada, pas même chrétienne. On proclame aucunement la reconnaissance publique et légale de la religion catholique faite par l'acte 14, Geo. III. On n'y prononce pas une seule fois le nom de Dieu. On n'y dit seulement pas, comme on l'a fait en France, que la Religion Catholique est la religion de la majorité des Canadiens. On n'y tient aucun compte des lois et des principes de l'Église reconnus par notre Droit. En un mot, le *Code civil du Bas-Canada* mérite autant que le Code Napoléon la censure et la critique si forte qu'en a faite un homme illustre (et non par trop suspect), M. Dupin, lorsqu'il l'a déclaré un code athée !

Un tel compte-rendu touchant l'esprit général du nouveau code que l'on a intention de présenter au peuple canadien-français catholique, doit attirer tout d'abord la plus sérieuse attention, non seulement des catholiques canadiens membres de notre Parlement Provincial, auquel ce code doit être soumis avant de devenir vraiment le Code civil du Bas-Canada, mais encore celle de toutes les classes instruites de notre société, notamment celle du clergé : et cela, bien entendu, en dehors absolument de l'esprit de parti politique, peu apte à juger sainement la chose.

M. de Bellefeuille ajoute à ce qu'il a dit du silence de la presse touchant l'œuvre de MM. les Commissaires, ces autres paroles, qui méritent une attention toute spéciale : "Si aucune protestation ne s'élevait de la presse, qui forme dans les temps modernes la plus noble expression de l'opinion publique, on aurait droit de penser ou que le peuple qui la soutient est complètement indifférent aux œuvres de l'incertitude,

ou qu'il approuve les erreurs proclamées. Le résultat le plus funeste d'un semblable silence serait de faire accepter ces erreurs comme des idées reçues."

On ne se rend guère compte du reste, après les raisons que l'auteur vient de donner, de la manière que MM. les Commissaires ont compris leurs devoirs; d'autant plus, reprend M. de Bellefeuille, que dans l'acte parlementaire qui les constitue, "leurs devoirs sont tracés avec un soin que l'on pourrait appeler minutieux. Il leur est enjoint expressément de ne mettre dans le Code que les dispositions et les lois en force dans le Bas-Canada. Sur ce point il ne leur est point laissé d'autre liberté que celle de suggérer *séparément* et *indistinctement* les changements qu'ils croiraient convenables d'introduire."

Après ces considérations générales sur l'esprit et l'ensemble de l'ouvrage de MM. les Commissaires, un point particulier de cette œuvre, point important s'il en fut, la *législation sur le mariage*, est examiné spécialement par M. de Bellefeuille. "Nous étudierons, dit-il, la singulière législation que nos Commissaires ont fait sur le mariage, et la tendance déplorable de cette législation, où se montre une doctrine qui n'a jamais existé dans notre droit, et qu'on n'aurait certainement jamais dû chercher à y introduire."

On peut le croire, M. de Bellefeuille n'agit dans cet examen non par antipathie, esprit de parti, ou prévention, mais seulement, dit-il, "par amour sincère de la justice et de la vérité, et par la persuasion intime d'un devoir." Pour nous, nous le pensons ainsi. La tâche avait ses difficultés et ses délicatesses. Moins consciencieusement indépendant, M. de Bellefeuille eût pu effleurer ou indiquer seulement le sujet, sans toucher à l'esprit et au fond des principes qui sont tout dans une œuvre de cette importance. Il eût pu même se borner à jeter de l'encens à la figure de MM. les Commissaires, sans considérer si la tâche dont ils avaient été chargés était destinée avant tout à procurer un grand bienfait dans la législation civile des canadiens-français catholiques, ou simplement à élever un monument à la glorification personnelle des auteurs de cette tâche. Du reste, nous le répétons, les principes et la vérité étant sauvés avant tout, tout le monde sans objection peut dire avec M. de Bellefeuille: "Les Commissaires, animés sans doute de bonnes intentions, ont pu se tromper dans l'accomplissement de l'œuvre dont les avait chargé la confiance publique; cela n'empêche pas que dans la vie privée ils soient des hommes honorables et par leur conduite et par leur position."

La question du mariage chrétien, par le temps qui court, est si grave pour un peuple catholique comme le nôtre, que nous devons, dans la prochaine *Quinzaine*, résumer le judicieux travail de M. de Bellefeuille sur ce point. C'est là qu'on l'appréciera lui-même comme légiste catholique habile, exact et consciencieux.

En outre, l'étude du singulier esprit signalé dans le *Code civil du Bas-Canada*, devra aider beaucoup à stimuler et à diriger la pensée des catholiques instruits,

sérieux et dégagés de tout esprit de parti dans l'appréciation définitive de notre *projet de confédération*.

Si l'on veut y voir clair et n'avoir point à se reprocher dans la suite une fatale indifférence ou une fausse sécurité, il faut nécessairement que la catégorie des catholiques que nous venons de désigner, catégorie assez peu nombreuse malheureusement, examine cette grave question au point de vue catholique avant tout. Le reste, les intérêts matériels et purement politiques, auxquels d'ailleurs il peut être pourvu autrement en bien cherchant, voire même le *grand empire* qu'on se promet, tout cela n'est que secondaire. Ayons surtout les yeux fixés sur cet esprit étranger, faux, dangereux, qui court le monde aujourd'hui, et qui à son château-fort spécialement dans les régions politiques et législatives; témoins la presque totalité des États policés du jour. Cet esprit, qui semble faire abstraction des principes catholiques liés nécessairement aux choses de ce monde les plus graves, telles, par exemple, que la *législation*, les *grandes institutions* et les principes fondamentaux du gouvernement d'un peuple catholique, n'est autre que l'*esprit moderne*, le *droit nouveau*, le *progress des idées*, le *libéralisme* enfin, quelque nuance qu'on lui prête. Pen d'hommes, aujourd'hui, même imminents, même catholiques, échappent entièrement à ses malheureuses séductions. Toutefois, tenons-le pour certain, quand cet esprit de bonne foi ou non, est appliqué aux principes catholiques dans leur relation obligée avec la société, la législation, le gouvernement général des États catholiques, est formellement rejeté par l'Église. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter la voix solennelle, sans réplique et toute d'actualité de Grégoire XVI et de Pie IX.

## CORRESPONDANCES.

### Soixante arpents de terre en concombres.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai déjà, à plusieurs reprises, fait ressortir les immenses profits qu'on peut réaliser dans la culture des menus fruits, tels que fraises, framboises, canneberges, etc. Nos cultivateurs, à qui il en coûte toujours trop de dévier de l'ancienne routine, n'en croient encore rien, ou refusent de tenter ainsi de nouvelles voies. Prétendant que les frais de culture sont dans ces cas trop dispendieux, ou que la réussite exige une habileté et une expérience qu'ils ne peuvent avoir, ils continuent toujours à couvrir leurs champs de blé et d'avoine, puis d'avoine et de blé, et cela avec un rendement le plus souvent au-dessous de la juste rémunération d'une culture bien entendue. Ils ne voient pas qu'avec un tel système ils ruinent leurs terres, qu'ils s'en vont s'appauvrissant de plus en plus, et qu'ils ne courent, à rien moins qu'à leur perte s'ils ne prêtent l'oreille aux sages conseils des véritables amis de la cause agricole, sur la nécessité de varier les cultures, de manière à ne pas épuiser le sol, de tirer un meilleur parti de leurs engrais, de mieux soigner le bétail, de cultiver un champ plus restreint, mais avec plus de soin, enfin de s'appliquer un peu à la culture jardinière qui, dans le voisinage des villes ou avec des voies faciles de communication, est presque toujours plus rémunérative que celle des céréales.

Un article que je viens de lire dans le *Prairie Farmer* de Chicago, à propos d'un certain Mr. Butler, qui cultive un champ de concombres de 60 acres, m'a décidé à faire connaître la chose à vos nombreux lecteurs, et à leur faire part, de nouveau, de mes vues sur la culture des menus fruits.

Ce Mr. Butler cultive donc un champ de 60 acres en concombres. Il lui est déjà arrivé d'en récolter jusqu'à 165 minots dans un acre. Mais cette année, eu égard à la sécheresse de la saison, son champ ne lui en a donné que 57 minots par acre, l'un dans l'autre, ce qui fait pour le tout un total 3,420 minots. Ces concombres sont de l'espèce appelée *cornichons*, et sont tous destinés à être passés en marinades. Il les sale donc d'abord dans des barils, et après qu'ils sont suffisamment saturés de saumure, il les met en bouteilles dans du vinaigre, comme on arrange d'ordinaire les marinades. Un commerçant de Chicago offrit à Mr. Butler de prendre toute sa récolte, lorsque ses concombres n'étaient encore que dans le sel, au prix de \$16 le baril, ce qui lui aurait donné pour la récolte entière la jolie somme de \$10,944, ou un peu plus de \$182 par acre. Or, je le demande aux cultivateurs, quand la culture d'un arpent de leur champ en blé ou en avoine leur a-t-elle rapporté autant ? Une belle récolte de blé est celle de 20 minots dans un arpent, en le mettant à \$2 le minot vous n'avez encore que \$40 pour l'arpent.

Mais, dira-t-on peut-être, la culture des légumes et des menus fruits exige beaucoup plus de travail et de soin que celle des céréales. Je le concède, mais en allouant une large part dans le produit de la récolte pour le surplus des frais de culture, il reste encore une balance triple et quadruple du produit de la récolte en blé ou en avoine. Eh ! qui nous empêcherait de nous livrer à ces sortes de culture ? Je ne vois rien du tout. Notre sol et notre climat nous permettent de réussir aussi bien ici qu'aux États-Unis dans la culture des cornichons, des fraises, des framboises, des canneberges, des oignons, des ronces, etc., et nous pourrions trouver aujourd'hui même, sur nos marchés du pays, un débouché suffisant pour n'importe quelle quantité que nous pouvons produire de ces fruits.

Permettez-moi, M. le Rédacteur, de mettre sous les yeux de vos lecteurs un petit tableau comparé des produits, et de leur valeur, qu'on peut retirer de la culture d'un arpent de terre, tant en fruits qu'en céréales.

La récolte d'un arpent de terre en bonne culture, peut être, année commune, en

Fraises,	300 minots,	à \$3.00 le minot	\$900.00
Framboises,	500 "	à 2.00 "	1000.00
Canneberges,	400 "	à 3.00 "	1200.00
Concombres,	100 "	à 3.00 "	300.00
Oignons,	800 "	à 0.60 "	480.00
Blé,	20 "	à 2.00 "	40.00
Avoine,	60 "	à 0.50 "	30.00
Orge,	60 "	à 0.60 "	36.00
Pois,	20 "	à 1.00 "	20.00
Foin,	350 bottes	à 10.00 le 100	35.00

On voit donc par là quels profits on peut retirer de la culture des fruits. Que si vous trouvez mes données de récolte pour les fruits trop élevées, déduisez-les de moitié et vous aurez encore des résultats doublant les produits des champs, déduction faite du surplus de frais qu'exige la culture des fruits.

Si j'avais, Mr. le Rédacteur, à ma disposition, un de ces vastes champs comme on en voit à chaque cultivateur dans nos campagnes, je voudrais de suite changer le mode de culture qu'on y suit. Au lieu de cultiver 10 arpents en blé, pour n'en récolter que 40 à 60 minots, comme il arrive souvent, je voudrais n'en mettre qu'un arpent ou deux, mais je les labourerais, en-

graisserais, égrouterais, roulerais, sarclerais de telle façon qu'ils ne me donneraient pas moins de 20 à 30 minots dans l'arpent (je l'ai déjà expérimenté). J'aurais ensuite un jardin avec verger de quelques arpents et avec les produits énumérés plus haut, je réaliserais des bénéfices doubles et quadruples de ce que font nos cultivateurs aujourd'hui. Ajoutez que le reste de mes champs en prairies et en bons pâturages me permettrait d'entretenir un nombreux bétail qui, ici comme partout ailleurs, constitue la véritable richesse du cultivateur ; parce que sans bétail il n'y a pas d'engrais, et sans engrais point de récoltes.

Voilà ce que vous ne cessez de répéter. M. le Rédacteur, avec tous vos confrères dans la presse agricole, à vos nombreux lecteurs, mais comme pour détourner de la routine il faudra encore longtemps répéter les mêmes vérités, et qu'en matière d'agriculture, il n'y a rien de plus éloquent que les faits, voilà pourquoi, sacrifiant mon amour propre et mes loisirs, je viens de temps à autres, sans détours et sans soins, corroborer vos avancées et faire part à vos lecteurs du résultat de mes expériences, ou de ce que je juge capable de servir votre cause, dans ce qui a pu frapper mes regards ou attirer mon attention (1). Et si chaque numéro de votre intéressante *Gazette* contenait quelque correspondance d'ici et de là sur les expériences qu'on a pu faire, les essais qu'on a tentés, etc., elle n'en deviendrait, suivant moi, que plus digne encore d'intérêt.

Portneuf, 26 Nov. 1864.

L'ABBÉ PROVANCHER

(1) Nous croyons, avec M. l'abbé Provancher que si un plus grand nombre de nos lecteurs nous faisaient part de leurs expériences, que la *Gazette* ne pourrait qu'y gagner en intérêt, et aussi c'est ce motif qui nous a fait souvent poser des questions, adresser des demandes, etc. M. l'abbé Provancher prouvera sa conviction en continuant de nous communiquer des correspondances qui, comme celle-ci, rendent de très-grands services à nos lecteurs. — *Note de la Rédaction.*

### Culture du tabac et du lin.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant lu, dans le 1er numéro de la *Gazette des Campagnes*, de cette année, votre appel à vos lecteurs pour qu'ils vous fassent connaître la quantité de tabac récolté dans leur localité, je m'empresse de répondre à un aussi juste désir.

Je vais d'abord vous faire connaître ce qu'était ici la culture du tabac, il y a deux ans, et vous jugerez du progrès qui s'y est opéré. La culture du tabac à cette époque ne s'élevait pas au-delà de 100 livres ; pourtant les consommateurs étaient nombreux. Aussi les marchands faisaient un débit considérable de cet article, dont le prix moyen était de 20 cents, la livre. Mais les choses sont bien changées aujourd'hui, sous ce rapport, et si les marchands veulent continuer ce genre de commerce, ils seront forcés de se procurer du tabac cultivé et récolté sur notre sol ; car il s'est récolté, cette année, dans notre localité 7,200 lbs. d'excellent tabac, et cette quantité est à peu près suffisante pour le nombre de consommateurs.

Cette quantité de tabac, à un chelin la livre, prix qu'il a coûté jusqu'ici, va donc nous épargner la somme de 1,440 piastres. Ca vaut la peine, n'est-ce pas, Mr. le Rédacteur ?

Maintenant permettez-moi, Mr. le Rédacteur, de dire un mot d'un article non moins important ; je veux parler de la culture du lin. Cette culture a pris cette année une extension remarquable. Chaque cultivateur, à bien dire, avait son petit champ de lin, et quelques-uns en avaient des étendues considérables,

de plus, cette culture a eu plein succès. On commence à comprendre que notre toile est bien préférable au coton américain.

Encore un mot, Monsieur le Rédacteur, et je termine. Il existe un vice dans nos campagnes qui a de bien plus mauvais résultats qu'on ne semble généralement le croire, voilà pourquoi je me permets de le signaler.

On remarque fréquemment que les béliers errent avec les brebis de bonne heure pendant l'automne et on ne paraît pas s'en occuper. Pourtant si on se donnait la peine d'observer les mauvaises conséquences de cette déplorable coutume, on comprendrait qu'elle cause des dommages considérables. En effet, pourquoi voit-on souvent la moitié et quelquefois plus, des petits moutons mourir? Parce que vers trop tôt, ils ont à souffrir du froid, du manque de nourriture que la mère ne peut leur donner en abondance. Le petit n'est pas le seul à souffrir, la mère qui allaite dans la bergerie demeure dans un état fiévreux, amaigrit considérablement et en conséquence donne peu de laine et d'une qualité inférieure.

Quant au propriétaire, il lui incombe un surcroît de trouble qu'il éviterait si les mères moutonnes ne donnaient leurs petits qu'aux premières herbes du printemps.

Monsieur le Rédacteur, je n'ai été aussi long que dans l'espoir d'être utile au moins à quelques-uns de vos lecteurs.

Wotton, 7 novembre, 1864.

A BOURQUE, cultivateur.

### Récolte du tabac et du thé canadien.

Monsieur le Rédacteur,

La graine de tabac que j'ai reçue *gratis* du bureau de la *Gazette des Campagnes*, me fait un devoir de vous communiquer un compte-rendu de ma culture de cette plante.

J'ai semé ma graine le 10 mai, sur une couche-chaude telle que décrite par la *Gazette*; cette graine a levé dans 7 jours, mais le temps ayant presque toujours été froid, le jeune plant est demeuré dans le même état jusque vers le cinq juin. A cette époque il est entré dans une vigoureuse végétation et j'ai pu commencer à planter le 18 du même mois.

La graine du grand tabac du Connecticut a entièrement levé, au lieu que celle de la Havanne a en partie fait défaut. Cependant j'ai pu en planter quelques pieds de cette dernière espèce. Voici quelques détails sur le produit: le tabac du Connecticut m'a donné un grand nombre de feuilles qui mesuraient de 30 à 34½ pouces de longueur. Dix pieds secs, de cette espèce ont pesé 22 livres, au lieu que 10 pieds du tabac de la Havanne, n'ont pesé que 11 livres. De 600 pieds que j'ai plantés, mai- dont les vers ont enlevé 200 pieds, j'ai pu récolter 125 livres.

Mon produit, sans être aussi considérable qu'il a été ailleurs, me donne pleine satisfaction. J'ai une récolte supérieure à celle de tous les autres planteurs de St. Narcisse. Voici pourquoi personne ici n'a pu faire une récolte semblable à la mienne: c'est qu'on a semé une mauvaise espèce qui ne donne que peu de produit. Mais on se propose partout de semer du Connecticut, si on peut s'en procurer de la graine.

Voici maintenant les quantités approximatives de tabac et de thé qui ont été récoltés dans cette paroisse: environ 5,000 lbs. du premier et 1,200 du second. Quant au tabac, si l'espèce qui a généralement été cultivée, avait été remplacé par le grand tabac, le chiffre de 5,000 lbs. pourrait être remplacé par celui de 10,000 livres.

St. Narcisse, 3 décembre 1864.

FRS. TRUDELLE:

St. Edouard, 26 novembre 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Comme je vois par un des numéros de la *Gazette des Campagnes* que vous désirez connaître la quantité de tabac et de thé récolté dans chaque paroisse, j'ai pris des informations à ce sujet et j'ai, le plus exactement possible, reconnu qu'il s'est récolté dans St. Edouard environ 2,000 livres de tabac et 100 livres de thé.

LOUIS BOUCHER,

Directeur S. d'agriculture No. 2 de Lotbinière.

### Une réponse heureuse.

Le tan, comme nous l'avons déjà dit, peut être employé en litière pour recueillir les urines des animaux. Ainsi employé, il s'imprègne de purin, perd le tannin qu'il contient et qui est nuisible aux plantes, et devient un excellent engrais.

Les élèves de l'Ecole d'agriculture, convaincus du profit que le cultivateur peut retirer de cette substance, étaient occupés, ces jours derniers, à cette opération. Un cultivateur qui les vit agir, mais qui ne pouvait s'expliquer ce travail, s'avança et leur fit cette demande: "Mais dites-moi donc ce que vous voulez faire de ce tan, et pourquoi le mettez-vous sous vos animaux." L'un des élèves reprit aussitôt: "C'est pour augmenter notre fumier."—Eh! bien, dit l'autre, il faut être riche pour agir ainsi!—Non, reprit aussitôt l'élève, au contraire, il faut être pauvre, car si on était riche on se contenterait d'acheter du fumier.

Le pauvre cultivateur comprit, mais trop tard, qu'il ne faut jamais parler sans savoir.

Reçue, avec reconnaissance, de M. le Docteur Perrault, de la Pointe-aux-Trembles (Hochelega), une liste de 10 abonnés.

### Appréciation de la "Gazette des Campagnes."

L'*Echo du Cabinet de Lecture* après avoir parlé du progrès de la presse Canadienne, en général, et des publications périodiques, s'exprime ainsi:

"Parmi ces derniers la *Gazette des Campagnes* tient un rang distingué; rédaction soignée, esprit catholique, amour du pays et intelligence pratique de ses besoins, elle devrait être entre les mains de tout le monde, surtout entre les mains de ceux qui s'occupent d'agriculture. Pour notre part, nous la recevons toujours avec plaisir, et nous la lisons toujours avec profit. Et, à ce propos, notre honorable confrère de la *Gazette des Campagnes* vaudra bien croire qu'il n'y a nullement de notre faute s'il ne reçoit pas régulièrement notre feuille. A l'avenir nous verrons à ce que ce contre-temps ne se renouvelle pas."

### RECETTE.

Préparation pour laver le linge.

On prend une demie livre de chaux vive, une livre de soda, deux pintes de savon délayé; ensuite on éteint la chaux avec deux pintes d'eau bouillante. Quand l'extinction est complète on coule cette eau de chaux que l'on mêle avec le soda et le savon, et on brasse le tout ensemble. On applique cette préparation au linge et on fait bouillir. Après avoir bouilli avec ce mélange, le linge n'aura besoin que d'être très peu frotté.

Cette recette amoindrit considérablement le travail du lavage.



## LA FORTUNE.

## JEAN D'ARMAGNAC.

(Suite.)

Le comte leva les yeux : le sourire de sa fille et les larmes de sa femme arrêtaient les paroles sur ses lèvres. Il ne put que dire :

— Dieu veuille que l'enfant revienne bientôt !

Anne vécut ainsi que sa fille, visitée à de rares intervalles par la famille de Trencavel. Thérèse ne venait jamais sans apporter à Marie, alors complètement idiote, un bouquet de roses. Thérèse avait toujours des roses, même en hiver, et elles étaient pour Marie, pour la sœur de Jean.

La vie d'Anne et de Marie était absolument murée. L'opinion générale était qu'Anne d'Armagnac, complètement ruinée, abandonnée par son fils, et n'ayant conservé près d'elle que sa fille idiote, était une des femmes les plus malheureuses qu'il y eut au monde ; on voyait le soir, à la nuit tombante, les deux femmes se promener en silence sur les remparts de la vieille ville. Anne, vêtue de noir, tristement encapuchonnée et conduisant sa fille par le bras. Elles marchaient d'un pas égal, frôlant les murs, ne regardant pas même à l'horizon. Le seul intérêt qu'Anne parût trouver à la promenade était le grand puits où Jean lui avait dit que devaient se trouver enfouis les trésors du temple de Salomon... Quelque chose de vertigineux l'attirait en cet endroit : on la voyait, s'appuyant à la margelle, en sonder la profondeur. Il semblait que son regard ardent aurait pu perforer la terre et trouver à son centre une pièce d'or. Anne s'arrachait péniblement à l'éblouissement que lui causait la profondeur noire de ce puits, qui étincelait pour elle de tous les feux de l'or et des diamants.

Marie la regardait d'un air hébété et moqueur, et reprenait avec elle le chemin du logis en murmurant sur un certain air de complainte :

*Le million, le million, le million.*

Ceux qui l'entendaient disaient : La misère l'a rendu idiote, pauvre fille ! Songez donc ! au moment où elle se croyait riche, plus rien... C'est rude.

Pas une seule lettre de Jean ne vint troubler cette solitude.

Anne souffrit de cet abandon, mais d'une manière vague, confuse et morne : elle ne fit aucun effort pour retrouver l'enfant perdu.

L'activité de cette âme reportée toute entière sur un point s'était affaiblie, paralysée par tous les côtés qui ne touchaient pas à sa passion. Elle n'eût point été fâché d'avoir des nouvelles de son fils, mais le port de lettre lui eût été odieux à payer.

Quant à la famille de Trencavel, elle continua la vie douce du passé. Thérèse embellissait encore : une gravité singulière, se mêlait à la grâce de toute sa personne.

Le nom de Jean ne fut jamais prononcé : mais le sourire grave avec lequel Thérèse accueillait les hommages les plus empressés témoignait d'un souvenir que rien ne pouvait effacer. M. et Madame de Trencavel savaient, eux, quel souvenir restait à leur fille, et quand une proposition de mariage leur était faite, M. de Trencavel n'osait en faire part à Thérèse. Dans ces circonstances, son air embarrassé, ses discours entortillés ne laissaient pas de doutes à sa fille, qui se contentait de sourire, remplissait de roses toute la maison, et en portait un gros bouquet à l'idiote, qui riait en les effeuillant.

Madame de Trencavel murmurait : c'est peut-être une folie, Jean d'Armagnac n'écrit pas, même à sa mère !

Plusieurs années se passèrent ainsi : rien ne changea à Carcassonne, ni dans la vieille, ni dans la ville neuve.

Quant à Jean, il atteignit Paris protégé et aidé par M. Gontrin, le commis-voyageur, qui avait trouvé drôle d'adopter un homme et de mettre au service de l'intelligence et de l'amour l'argent qu'il gagnait à trafiquer sur les savons.

Il disait, en vendant des savons :

— Voilà mon métier.

Et en montrant Jean :

— Voilà mon talent d'agrément.

Belle dame, belle dame, disait-il, voulez-vous que je vous fasse connaître mon talent d'agrément ? Ce beau jeune homme que vous voyez-là, si riche, si intelligent, c'est mon fils ; c'est un enfant trouvé que j'ai ramassé dans la rue, un jour que j'avais fait fortune.

Il avait vingt ans ce jour-là ; vous comprenez belle dame, j'ai fait des yeux comme des boules de loto quand j'ai vu un si bel enfant perdu sur la voie publique, et ma foi, je l'ai adopté, c'est mon fils. Tenez, je suis en ébullition, je cours depuis le matin pour une feuille de musique qu'il fallait à l'enfant pour être parfaitement heureux. Que le savon de Marseille a donc de beaux résultats, quand j'y pense ! Puis M. Gontrin se taisait, regardait Jean, et à tout ce verbiage succédait un silence et un sourire qui faisaient que Jean lui sautait au cou et l'embrassait comme s'il eût été son père.

Il y avait dix ans que Jean était parti, lorsqu'un jour Thérèse dit à sa mère :

— Maman, je viens de voir cette pauvre Marie ; savez-vous que madame d'Armagnac est malade et que cela est horrible ; pauvre avec une idiote, et malade ! Elle avait une grande fièvre, et même je crois un peu de délire, je n'osais pas la quitter. Je serais volontiers restée en vous le faisant dire ; elle était rouge, inquiète, et l'idiote riait à côté d'elle, incapable de lui donner un verre d'eau.

— Il faut mettre quelqu'un près d'elle, dit madame de Trencavel, et nous irons souvent, vous et moi. Si elle venait à mourir, ajouta-t-elle, nous ne pourrions pas prévenir son fils.

— En cette circonstance, dit Thérèse avec calme, il faut faire pour Jean d'Armagnac ce que vous feriez pour votre fils, maman ; il y a longtemps que vous devez savoir cela.

Madame d'Armagnac regarda sa fille : c'était la première fois que le nom de Jean était prononcé depuis le jour de son départ, depuis dix ans !

— N'est-ce pas une folie ? dit-elle à Thérèse.

Thérèse embrassa sa mère si gravement, que madame de Trencavel n'ajouta que ce mot :

— Dieu veuille alors que je revoie bientôt mon fils, ma chère fille.

Anne, dans sa maladie, fut dans une angoisse inexprimable ; l'impuissance où elle était de se lever mettait à la merci des étrangers cette maison où elle cachait son trésor. Un hasard, un rien pouvait faire tout découvrir : elle ne pouvait plus regarder, manier son or. Dès qu'elle était seule, elle s'épuisait en vains efforts pour faire comprendre quelque chose à Marie, mais celle-ci riait en effeuillant les roses que lui apportait Thérèse, et c'était tout.

Cependant un instinct lui était resté dans son obscurité ; déterrer le trésor, l'éparpiller, jeter au vent ce qui était caché, ce qui avait détruit sa vie. Aussi dès que la malade s'assoupissait un instant, elle se traînait vers l'endroit où Anne cachait son trésor. Anne s'en était aperçue, et n'osait plus s'endormir.

Madame de Trencavel avait mis près d'Anne une garde, et elle le visitait souvent elle-même avec Thérèse. Anne était atteinte d'une maladie de foie. Ses inquiétudes atteignirent



bientôt au délire. Elle disait à Thérèse : donnez à Jean tout l'argent, tout, tout... Donnez-lui tout l'argent.

Puis reprenant un instant l'usage de la raison, elle disait d'un ton pleurard à la manière des enfants gâtés :

— Ne dépensez rien, rien, rien : je suis une pauvre femme romée, je n'ai pas un sou. Puis elle faisait une pause et reprenait d'un ton furieux ; non, pas un sou !

Cet état effrayait Thérèse et l'idiote elle-même, à qui la peur rendait des éclairs de raison. Le délire allait croissant, et avec le délire les forces revenaient. Dès qu'elle était surveillée, elle se levait et on la retrouvait accroupie sans vêtement, dans un coin de la chambre. Il fallait alors user de violence pour l'en arracher et la remettre dans son lit, où elle recommençait à se lamenter sur sa misère.

L'état de la maison était déplorable. Depuis dix ans que Gaston était mort, et que Jean était parti, rien n'avait été entretenu. Les araignées avaient filé librement leur toile dans tous les coins, et les gonds rouillés avaient été remplacés par des morceaux de bois. Une seule porte fermait hermétiquement : c'était celle de la chambre d'Anne. Du reste tout était aux quatre vents.

Il fut impossible de trouver le linge nécessaire. Les armoires rangées dans la chambre d'Anne étaient fermées, et quand on lui demandait les clefs elle regardait sans répondre, d'un air sournois et menaçant. Madame de Trencavel dut prêter tout ce qui fut nécessaire.

— Cependant le mal empirait, la fièvre était intense.

Un soir, la personne commise à la garde de la malade s'absenta, et à son retour, ne trouva plus ni Anne ni Marie. La maison était vide, mais une rumeur venant de la rue ne tarda pas à l'attirer au dehors. Quelques personnes couraient dans la direction du vieux puits, et cette femme ne tarda pas à distinguer Anne fuyant, bizarrement drapée d'une couverture et suivie de Marie, qui courait en faisant de grands gestes et en criant. Dans leur course rapide, les cheveux d'Anne et ceux de Marie s'étaient dénoués et flottaient sur leurs épaules. On criait pour les arrêter ; les cris les épouvantaient et leur faisaient redoubler la vitesse de leur course. Elles étaient toutes les deux pâtes, échevelées, haletantes, courant, ainsi poursuivies, dans l'intérieur des remparts, se heurtant à tous ces pans de murs. Le crépuscule était arrivé, et leurs formes se distinguaient à peine, projetant de grandes ombres sur les vieux murs de la citadelle. Elles atteignirent ainsi le grand puits. Anne, s'appuyant à la margelle, plongea un regard avide dans ce gouffre, Marie la saisit alors par un pan de la couverture dont elle était enveloppée ; mais Anne, par un brusque mouvement, se pencha de nouveau au-dessus du puits, elle disparut dans le gouffre...

Marie regardait en riant le trou noir par où sa mère venait de disparaître.

L'horreur de cette scène l'avait glacée d'épouvante, et ce ne fut qu'au bout de quelques instants que l'on put se décider à descendre dans le puits, d'où l'on ne retira qu'un cadavre.

Au moment même où cette affreuse scène se passait au grand puits de Carcass, le bateau venant d'Agen faisait tranquillement son trajet sur le canal du Midi, se dirigeant vers Carcassonne ; la nuit était belle, et tous les voyageurs se trouvaient sur le pont. La plupart prenaient leurs dispositions pour y passer la nuit. Le bateau ne devant arriver que le matin. Deux des voyageurs qui s'y trouvaient ne paraissaient pas penser au sommeil ; ils allaient d'un bout du pont à l'autre causant ensemble. L'un pouvait avoir cinquante à cinquante-cinq ans, et l'autre et avait à peine trente.

— C'est singulier, disait le plus jeune, malgré les tristesses qui m'attendent à mon arrivée, malgré l'incertitude où je suis de réussir dans le projet qui m'amène, malgré tous les sujets d'anxiété qui m'attendent dans cette ville, et malgré les affreux souvenirs que je vais y retrouver, mon cœur éclate de joie à mesure que j'approche. Chaque détour du chemin, une courbe de la route, un arbre penché au bord d'un champ, un nuage dans le ciel, une ombre, un rien, me remplit d'émotion. La jeunesse est plus puissante que le malheur et les éclats de sa joie sans motif me remplissent encore le cœur. Si nous aimons tant le lieu où nous sommes nés, c'est que c'est aussi le lieu où nous nous sommes trouvés sur la terre le plus près de notre origine, c'est que nous nous aimons le ciel et que là nous nous en sommes souvenus plus qu'ailleurs. Soie insensée de l'enfance ! fou rire, quel bonheur !

— Mon pauvre petit, dit le plus âgé des deux interlocuteurs, à mon avis il n'aurait pas fallu revenir ici. J'aurais volontiers fait comme les pères nobles de comédie, je serais venu demander pour mon enfant le cœur et la main de la belle Thérèse, et, si elle avait été mariée, je t'aurais dissimulé la chose... Avec un peu d'esprit, j'aurais pu te dire qu'elle était morte, et voilà... Quant à ta mère, jamais je ne changerai d'avis sur son compte, c'est un vieux diable... Mais puisque tu as voulu venir et t'enivrer de la vue des quelques buissons qui ont ombragé ta jeunesse!...

En ce moment, M. Gontrin regarda Jean, et voyant quelques larmes dans ses yeux, il lui prit vivement la main, sa grosse figure réjouie eut une comique expression de regret, et il lui dit :

— Ne m'écoute pas, vois-tu ? je n'entends rien à la chose du sentiment ; j'ai voulu te faire rire et voilà que je te fais pleurer, c'est furieusement bête. Je suis une vieille ganache, un vieux cuistre, et pour finir au plus court, un vieil imbécile. Oui, tu as raison, ces buissons sont gentils, très-gentils, la route aussi, les arbres, les nuages, la lune, tout... Non d'un petit bonhomme ; c'est vrai ; comment n'ai-je pas vu cela tout de suite ?

A ces derniers mots, la voix de M. Gontrin était légèrement tremblante.

Jean lui sauta au cou en éclatant de rire.

— Vous êtes le meilleur des hommes, lui dit-il ; vous avez été mon père, mon véritable père, celui dont me parlait autrefois Gaston. Être père, mon fils, me disait-il, c'est aimer, c'est vouloir pour son enfant la beauté et la joie, la grandeur, la simplicité ; c'est appliquer sa vie au développement de l'âme, c'est la vouloir dans toute la fleur de son innocence et de son amour, c'est appliquer toutes ses forces au développement de l'intelligence par laquelle l'amour recevra son accomplissement ; c'est chercher dans les jeux, dans les réflexions et jusque dans le sourire de l'enfant, la trace de ses désirs ; c'est lui montrer que son désir doit être l'infini, que son désir ne sera jamais assez grand ; c'est effacer d'un souffle léger les ombres qui pourraient ternir son âme un instant, c'est aimer.

— Tout cela vous l'avez fait, et moi ; je vous aime, je suis votre enfant."

(La fin au prochain numéro.)

JEAN LANDER.

FIRMIN H. PROULX.

Propriétaire-Gérant.

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

**Connaissances utiles**

Manger des *avocats* guérit de la pulmonie, disent les sauvages; et plusieurs Canadiens qui en ont fait l'essai s'en sont bien trouvés. — "Manges-les crus," disait un sauvage, "et quand tu en seras fatigué, mange-les cuits."

La *suité* conserve les étoffes de laine qui en sont imbibées, et les préserve des teignes et injures que leur causeraient les insectes. C'est un excellent engrais pour la terre. La *suité* est employée avec succès pour faire disparaître les joncs et les roseaux dans les prairies humides.

C'est une coutume assez mauvaise que celle de fondre le suif d'un animal aussitôt après qu'il est éventré, mieux vaut l'étendre sur des perches et ne le faire que 6 ou 8 jours après. Le bon suif est ferme, sec et sonnant.

Les feuilles du *tournesol* ou *soleil des jardins* sont une excellente nourriture pour les vaches, et la graine en est recherchée pour les volailles. On pourrait en faire une excellente huile à brûler. Cette plante se garnit de nouvelles feuilles presque au bout de deux semaines, après qu'on a enlevé celles qui se trouvaient à la tige.

L'avoine nouvelle est plus nuisible qu'utile à un cheval, on ne doit la lui faire manger, et il est très-prudent de la faire boire avant de lui donner sa portion d'avoine.

J'entrai un jour dans l'étude d'un avocat, il disait à ses jeunes élèves: Ne prêtez pas mes livres, ni à vos parents, ni à vos amis; un livre prêté est bientôt perdu ou gâté ou gardé par un malveillant. "Ces principes doivent être les nôtres, cultivateurs. Nous ne devons pas prêter, car on ne vous rend que des articles gâtés ou endommagés quand on ne nous fait pas perdre ce qu'on a prêté. On oublie souvent ce qu'on a emprunté."

Si vous faites calciner les coques des œufs dont vous vous nourrissez et que vous y ajoutiez un peu de craie (blanc d'Espagne) vous procurerez à vos volailles une ponte beaucoup plus abondante.

Mon vieil oncle avait écrit, au haut d'une page, en grosses lettres, ce qui suit :

*Donnez donc autre chose que de la paille au bétail!*

Et on lisait ce qui suit: Moins il y a de paille dans le fumier, plus il est avantageux. C'est fort mal à propos que dans beaucoup de cantons on ne donne que de la paille au bétail; cette nourriture contribue à les faire dépérir. En général, les animaux nourris à la paille sont en mauvais état le printemps; ajoutez donc à la nourriture de vos vaches, des carottes, des navets, des patates ou des betteraves que vous cultiverez en plein champ à cet effet. Je suis certain que le cultivateur qui fera l'essai de ce procédé s'en trouvera bien. Un animal gras consomme moins de fourrage qu'un animal maigre.

C'est une mauvaise coutume de donner aux animaux du mauvais blé, de la mauvaise orge, ou avoine, sans l'avoir battué. La paille ne nourrit bien les bestiaux qu'autant qu'elle est bien battue.

Le remède à un cheval pris des arives en labourant ou dans une marche longue, c'est d'ouvrir la vaine affectée avec la pointe d'un couteau, en tirer ce qui incommode le cheval et boucher le trou avec du sel. Ensuite, faites promener le cheval au pas; s'il ne guérit pas, voyez le maréchal.

US NEVER.

(Journal de Québec, 1813.)

**Le pauvre et le riche.**

D. Qu'est-ce que la propriété?  
R. C'est le produit du travail soit du corps, soit de l'esprit.

D. Qu'est-ce que le riche?  
R. C'est celui qui possède, actuellement, soit par héritage, soit par lui-même.

D. Suit-il de là qu'il a toujours possédé et qu'il continuera de posséder?

R. Evidemment non; car l'expérience prouve que souvent le riche devient pauvre.

D. Quel est le seul moyen soit de conserver l'héritage, soit d'acquérir honorablement la richesse?

R. C'est le travail et l'ordre.

D. Qu'est-ce que la misère?

R. C'est le résultat soit de la paresse soit du malheur.

D. Qu'est-ce que le pauvre?

R. C'est celui qui ne possède pas, actuellement, soit par lui-même, soit par héritage.

D. Suit-il de là qu'il n'a jamais possédé et ne possèdera jamais?

R. Evidemment non: car l'expérience prouve que souvent le pauvre devient riche.

D. Par quel moyen le pauvre se condamne-t-il lui-même à rester dans la pauvreté?

R. Par la paresse et le désordre.

**Une ferme bien cultivée.**

A. C. Fulton, résidant près de Davenport, Iowa écrit au *Prairie Farmer*, que ses produits bruts sont soixante et deux acres de terre, se sont élevés l'année dernière à \$10,111. Le profit net fut de \$7,905 après avoir déduit \$13 par acre pour l'intérêt ou rente de la terre, outre le coût de la semence, des travaux, et de toutes les autres dépenses. Ce qui donne la jolie somme d'un peu plus de \$127 par acre. Cette ferme se compose de première qualité de terres basses de prairie rompues en Juillet, 1862, au coût de \$2.50 par acre. La plus grande partie en fut labourée de nouveau avant la semence. Vingt acres furent plantés en grains, et le reste en oignons, patates et sorgho. La plus grande partie fut

prise pour les oignons dont la graine fut répandue avec le semoir. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le terrain fut travaillé à fond. Les facilités pour le marché étaient excellentes. Partie de la récolte fut vendue à Davenport et partie envoyée à Chicago par les chars. — *Le Drapeau de Lévis.*

**Huile de laine.**

A la dernière séance de l'association Polytechnique de New-York, le professeur Jug déclara que de nos manufactures de laine, on laisse perdre tous les jours une quantité considérable de matière de prix sous la forme d'huile de laine. Quand la laine a été parfaitement nettoyée, on s'aperçoit qu'elle a perdu trente, quarante et quelquefois jusqu'à soixante pour cent de son poids; la plus grande partie de cette diminution provient de l'huile de laine qu'on emploie avec avantage en diverses industries, surtout dans la manufacture du savon. En Angleterre, il s'est formé une compagnie qui se charge du lavage des laines et qui considère ses travaux bien payés par l'huile de laine qui lui revient pour prix de l'opération. Cette huile s'extrait facilement au moyen d'une substance chimique: le Bisulphite de carbone, qui ne coûte pas cher et qui ne laisse aucune odeur. — *Idem.*

L'agriculture n'est prospère que quand on gagne de l'argent en cultivant; le bénéfice net, — prolongé, — voilà le vrai criterium d'une bonne et sage agriculture. — *Victor Boria.*

**ANNONCES.**

**DEMANDES AU PARLEMENT.**

**A**VIS est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature, lors de sa prochaine session, pour en obtenir une loi qui reconnaisse pour les effets civils la nouvelle paroisse de St. Norbert de Cap Chat; et afin qu'il soit réglé par la dite loi que la même paroisse, quoiqu'elle comprenne dans ses limites une partie du township de Romieu, appartenant au comté et district de Rimouski, fera partie, dans son intégrité, pour toutes les fins civiles, des comté et district de Gaspé.  
15 décembre 1864.

**N**OTICE is hereby given that application will be made to the Provincial Parliament, at its next session, for an Act confirming, establishing and recognizing for all civil purposes the new parish of St. Norbert of Cap Chat; and further ordaining and declaring that the said parish although it comprises in its limits part of the township of Romieu, actually included in the county and district of Rimouski, shall belong in its totality, for all civil purposes, to the county and district of Gaspé.  
15 décembre 1864.



DÉPARTEMENT  
DES  
**TERRES DE LA COURONNE.**

**Branche des Pêcheries,**

Québec, 10 novembre 1864.

ON attire par la présente l'attention de toutes les parties intéressées à la 27<sup>e</sup> section du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada en vertu de laquelle il est défendu à toute personne de PRENDRE ou TUER aucune espèce de TRUITE ou "LUNGE" EN AUCUNE MANIÈRE quelconque entre le 20 jour d'Octobre et le 1<sup>er</sup> jour de Février de chaque année dans le Bas-Canada.

Toute personne enfreignant cette clause de la loi des pêcheries se rend passible d'une amende de pas moins de \$8 ni plus de \$20, outre les frais, ou à défaut de paiement est sujette à un emprisonnement d'un à six mois.

Les plaignants recevront la moitié des amendes imposées et seront payés pour les frais et présence comme témoins.

Les officiers des Pêcheries ont reçu ordre de mettre la loi strictement en force.

A. CAMPBELL,  
Com. des Terres de la Couronne.

1<sup>er</sup> Décembre 1864.

**LEPAGE, LEMOINE & C<sup>IE</sup>**  
MARCHANDS A COMMISSION  
ET  
AGENTS GÉNÉRAUX,  
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville  
QUEBEC,

ONT constamment en mains et à vendre en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,  
BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,  
SAVON, THÉ, TABAC,  
VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE  
HYDROPULTE,  
etc., etc., etc., etc.

AUSSI :  
HUILE DE CHARBON,  
en Baril ou Canistres de cinq gallons.  
15 décembre 1864.

**A VENDRE**, à l'Imprimerie de la *Gazette des Campagnes*, le livre indispensable à tout cultivateur, traitant

**DES ENGRAIS**, ou l'art d'améliorer les plus mauvaises terres, par les amendements et les engrais de toute nature, par M. Ducoin—30 sous

PREFACE DU LIVRE.

A mon ami Jean-Pierre,

C'est pour toi, mon brave Jean-Pierre que j'écris ceci. N'aie pas peur que je suive pour te donner mes conseils l'exemple de ces beaux agriculteurs en gants jaunes qui n'ont jamais cultivé, je crois, que les pois à fleurs de leurs balcons dorés, et qui te font de beaux discours dont tu ne comprends pas la moitié. Je sais fort bien que les grands mots et les belles phrases te conviennent peu; aussi je veux causer familièrement avec toi des choses qui t'intéressent le plus: L'AMÉLIORATION DE TES TERRES.

Tu ne penses pas sans doute comme ton voisin Thomas. Thomas n'a pas besoin de faire mieux que son père qui a su filer tout doucement, comme il dit son petit bonhomme de chemin sans toutes les belles inventions d'aujourd'hui; tu sais bien que les temps changent; tu sais bien que si ton fermage augmente parce qu'on peut tirer un boisseau de plus aujourd'hui d'une perche ou d'une chaîne, il faut que tu trouves moyen de faire rendre à la terre par des procédés nouveaux le surplus qu'on te demande. D'ailleurs tu ne te contenteras pas comme ton père d'une gousse d'ail à ton dîner; ton habit de noce est peut-être usé déjà, pendant qu'à 80 ans ton grand-père avait encore le sien qu'il portait religieusement aux grands jours. Il te faut donc plus de ressources pour vivre qu'il n'en fallait autrefois. Il faut que tu fasses argent de tout; si les terres étaient vagues comme dans les premiers âges du monde; si comme du temps des patriarches la chair des troupeaux suffisait à la nourriture de tout le monde, on aurait pas un si pressant besoin d'augmenter ses ressources; on n'aurait besoin que de pâturages, lorsque ces pâturages seraient à demi épuisés on irait porter sa tente ailleurs.

Il est vrai qu'en employant des procédés nouveaux dont on n'avait pas l'habitude, beaucoup de cultivateurs se sont ruinés. Mais ce n'est pas toujours la faute des procédés, c'est qu'on a voulu les employer sans les comprendre parfaitement.

Ainsi en te parlant des engrais, je veux te faire comprendre clairement leur but, leurs caractères, leur puissance. Une fois que tu seras bien fixé sur tous ces points, tu ne te tromperas plus sur leurs usages et tu pourras t'enrichir de toutes les découvertes des savants, sans crainte de tomber dans de grossières erreurs.

Je ne chercherai pas, je le répète, à te parler un langage d'académicien; tu n'es pas un savant, mais tu es un homme de bon sens, et bon sens vaut mieux que la science pour juger sainement les choses.

DUCOIN.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**

District de Québec et la Rivière-du-Loup

	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 A.M.	3-30 P.M.
Hadlow	10-10	3-20
Chaudière Junction	10-30	3-00
St. Jean Chrysostôme	10-45	2-45
St. Henri	11-00	2-30
St. Charles	11-26	2-02
St. Michel	11-45	1-41
St. Valier	11-58	1-27
St. François ou Berthier	12-14	1-10
St. Pierre	12-25	1-00
ST THOMAS	12-42	12-42
Cap St Ignace	1-03	12-05
L'ISLET	1-25	11-42
	1-40	11-28
Trois Saumons	1-48	11-19
St. Jean Port Joli	2-04	11-03
St. Roch	2-28	10-37
ST'E ANNE	2-57	10-15
Rivière Ouelle	3-10	9-55
St. Denis	3-26	9-39
ST PASCAL	3-43	9-23
Ste Hélène	4-03	9-03
St. Alexandre	4-24	8-40
RIVIERE-DU-LOUP	5-00 P.M.	8-00 A.M.

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant

A. S. MACBEAN,  
Surintendant local.

**Marchandises Nouvelles**

Venant d'être reçues, et à vendre par les Soussignés :

**CHAPEAUX** de Feutre pour messieurs. — Chapeaux de Drap — Gilets de laine au tricot — Souliers de Feutre — Gants d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis de Feutre, Tapis de Table.

**Draps d'automne et d'hiver**

**DRAP DE MOSCOU** — de Castor — de Pilote — de Molleton — Double foulé.

**Casimirs, Tweeds, etc**

**CASIMIRS** de Fantaisie — Tweeds d'Ecosse — Tweeds et Etoffes de manufactures canadiennes, etc. — Nouvelles Cravattes et Echarpes pour messieurs, etc.

**Nouvelles étoffes à Robes, etc**

**E**TOFFES A ROBES — Nouveaux Plais — Cobourgs Mérinos — Etoffes pour Mantilles — Echarpes de Laine, etc.

**Couvertures de Laine, Flanelles, etc**

**COUVERTURES DE LAINE** — Couvertures de Coton — Matelas — Flanelles — Carisots — Serges — Flanelles de Fantaisie.

**H**ABITS d'automne et d'hiver — Pantalons — Vestes — Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES,

15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

**F. A. ST. LAURENT**  
**IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE**

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE  
 ET AMERICAINE,

No. 15, Rue des Fossés, No. 15,  
 ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en  
 mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures  
 de maisons — Outils pour les ouvriers —  
 Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à  
 l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour pein-  
 ture — Pincennx — Brosses — Ferblanc — Tole  
 — Fusils — Pistolets — Poudre — Plomb —  
 Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce  
 magasin un assortiment complet d'instru-  
 ments pour l'agriculture.

↪ A vendre en gros et en détail. ↩  
 1<sup>er</sup> août 1864.

**AVIS AUX CULTIVATEURS.**

Le soussigné annonce aux cultivateurs  
 et marchands de la campagne, qu'il  
 vient de recevoir d'Europe un grand et ma-  
 gnifique assortiment d'automne, tels que  
 Cigares — Pipes en bois — Calumets — Tabac-  
 nières — Jarres à tabac — Blagnes — Boîtes  
 d'allumettes — Cartes à jouer — Articles de  
 fantaisie, etc., etc.

Il a aussi un grand assortiment de Ta-  
 bacs de première qualité, en feuilles, en  
 torquettes, et à priser. Pour argent compt-  
 tant seulement. En gros et en détail.

E. BALZARETTI,

Québec, No. 10, rue des Fossés.

**J. B. C. HEBERT,**  
 Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUÉBEC, No. 18  
 rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),  
 Haute-Ville.

**N. GAUTHIER,**  
 NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,  
 près de l'Eglise.

**J. P. GENDRON,**  
 Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,  
 INFORME le public que les MONTRES  
 et BIJOUX qui lui seront confiés pour  
 être réparés seront mis dans un coffre en  
 fer à l'épreuve du feu.

**ED. GINGRAS & C<sup>o</sup>,**  
 (CI-DEVANT ED. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES

DE

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL

No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,  
 Québec.

L.J. G. et Cie. ont toujours un grand as-  
 sortiment de voitures d'été et d'hiver.

**MM. BÉLANGER & GARIÉPY**

ONT l'honneur d'annoncer au public, et  
 aux membres du Clergé en particulier,  
 qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établis-  
 sement, ils ont en même temps importé, et  
 reçoivent chaque jour d'Europe quantité  
 d'objets nouveaux dans leur branche de  
 commerce consistant en Services de table  
 en argent — Coutellerie de Rodgers — Usten-  
 sils de ménage — Quincaillerie de toute  
 sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à  
 l'huile de Charbon, particulièrement pour  
 l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrange-  
 ments exprès avec les principales maisons  
 de commerce d'Angleterre, offrent d'import-  
 ter à commission toute commande qu'on  
 voudra bien leur confier et cela sous un  
 très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les  
 ferrures dont ils ont besoin, et tous les in-  
 struments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, rue La fabrique, à l'enseigne  
 du Gros Marteau.

**LIBRAIRIE A STE. ANNE**

A VENDRE à l'imprimerie de la Ga-  
 zette des Campagnes, à Ste. Anne de  
 la Pocatière :

LE Calendrier pour l'année 1865  
 Publié par M. L. Brousseau

GAZETTE DES CAMPAGNES, 2<sup>me</sup>  
 et 3<sup>me</sup> volumes — \$1.00 le volume

Quant au 1<sup>er</sup> volume, la plupart des nu-  
 méros étant épuisés, nous allons en faire  
 un nouveau tirage. Ainsi nous invitons  
 ceux qui désirent avoir ce volume, d'envo-  
 yer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache  
 à quoi s'en tenir quant au nombre d'exem-  
 plaires à tirer — \$1.00 le volume

NOUVEAU Recueil de Chansons cana-  
 diennes et françaises, 360 pages, con-  
 tenant 550 chansons — Broché, 36 sous ;  
 relié, 2 shellings

LIVRES D'ECOLE: Petit Catéchisme  
 -- Grand Catéchisme — Alphabéth —  
 Nouveau Traité ou Devoir du Chrétien —  
 Histoire abrégée de l'Ancien Testament —  
 Grammaire des Frères, avec exercice —  
 Eléments de la Grammaire française par  
 M. Liomond — Abrégé de l'Histoire Sainte,  
 de France et du Canada — Abrégé de l'His-  
 toire du Canada, par F. X. Garneau — Ma-  
 nuscrits — Notions élémentaires de Cosmo-  
 graphie — Psautier de David — Spelling  
 Book, Vocabulaire, etc., etc

PAPIER pour les écoles, papier à lettre.  
 et à billet réglé et non réglé, de la  
 meilleure qualité, et au prix de Québec

ENVELOPPES à bon marché de toutes  
 les grandeurs et de toutes les qua-  
 lités

PLUMES de toutes sortes. Encre noire,  
 rouge et bleue. Arloises, Crayons,  
 Porte-plumes, Cahiers, Cartes à jouer,  
 Canifs, etc., etc., etc

**EN VENTE.**

A LA LIBRAIRIE DE LA

**GAZETTE DES CAMPAGNES**

LES Ursulines de Québec, depuis leur  
 établissement jusqu'à nos jours, en 2  
 volumes — 1<sup>er</sup> vol. 5s ; 2<sup>e</sup> vol. 3s 9d

VIE d'Adèle Coulombe, religieuse hos-  
 pitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal,  
 en Canada — Broché, 2s 6d ; relié, 3s 9d

LES Servantes de Dieu en Canada, essai  
 sur l'histoire des communautés reli-  
 gieuses de femmes en cette province — 1s 3d

INSTRUCTIONS chrétiennes pour les  
 jeunes gens, utiles à toutes sortes de  
 personnes, mêlées de plusieurs traits d'his-  
 toires et d'exemples édifiants. Avec l'ap-  
 probation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque  
 de Tloa — 1s 9d

PETIT Manuel de l'Apostolat de la  
 Prière, par le R. P. H. Ramière, S. J.  
 1<sup>re</sup> édition canadienne, d'après la 4<sup>e</sup> édi-  
 tion française, avec l'approbation de Mgr  
 l'Evêque de Montréal — Broché, 18 sous ;  
 relié, 30 sous

MANUEL des Congrégations des Saints  
 Anges, à l'usage des jeunes élèves  
 des Collèges et des Couvents, avec appro-  
 bation de Mgr l'Evêque de Tloa — 2s.

LE Mois de Marie au Pied de la Croix,  
 Mois de toute l'année et de toute la  
 vie, offert à l'âme pénitente, 4<sup>e</sup> édition re-  
 vue et augmentée d'une pensée propre à  
 consoler les âmes affligées — 4s 6d

ARCHICONGRÉGATION du Denier de St.  
 Pierre, suivi des instructions sur la  
 manière de gagner les indulgences — 8 sous,  
 la douzaine, 3 shellings

PETIT Manuel du Rosaire-Vivant — 6  
 sous ; la douzaine, 2 shellings ; le 100,  
 15 shellings.

DÉVOTION aux Douleurs de Marie —  
 6 sous

PETIT Office de l'Immaculée Concep-  
 tion de la Très-Sainte Vierge — 6 sous

MOIS de St. Joseph — 20 sous. Dévotion  
 à St. Joseph — 4 sous

LE Chapelet de l'Amour Divin, avec  
 deux autres exercices portant indul-  
 gences — 6 sous

CHEMIN DE LA CROIX, dédié aux  
 Dames de la Charité — 3 sous

RECUEIL de Prières à l'usage des  
 élèves des pensionnats du Canada —  
 6 sous

PRIÈRES : Salutations affectueuses à la  
 Sainte-Vierge — Prière au St. Enfant  
 Jésus — Dévotion au Cœur agonissant de  
 Jésus — Litanies pour demander une solide  
 dévotion envers le Sacré Cœur de Jésus —  
 Union au Cœur de Jésus — Lec. 16 Mys-  
 tères du St. Rosaire — etc., etc

LIVRES DE PRIÈRES : Imitation de  
 Jésus-Christ — L'Ange Conducteur —  
 Journée du Chrétien — Office de la Sainte-  
 Vierge — Formulaire de Prières — Recueil  
 du Prières, etc., etc

GAZETTE DES CAMPAGNES.

1885

JANVIER.

1885

Le Soleil entre au Verseau le 19 à 7 heures 0 minutes du soir.

Premier quartier, le 4 à 10 heures 57 minutes du matin  
 Pleine lune, le 11 à 6 heures 14 minutes du soir  
 Dernier quartier, le 19 à 9 heures 51 minutes du soir  
 Nouvelle lune, le 27 à 4 heures 45 minutes du matin

SEMAINE.		FETES RELIGIEUSES.	L.	SOL.	ET C.
DIMAN.	1	b	Circoncision. Kyrie de 2 cl. II Vêpres de la fête, mém.	7	43.4 17
Lundi	2	r	Octave de St. Etienne. (du suivant. Salut.	7	43.4 17
Mardi	3	b	Octave de St. Jean.	7	42.4 18
Mercredi	4	r	Octave des SS. Innocents.	7	41.4 19
Jeudi	5	b	Vigile de l'Epiphanie.	7	41.4 19
Vendredi	6	b	EPIPHANIE, d'obligation. Kyrie royale. II Vêpres de la fête. Salut.	7	40.4 20
Samedi	7	b	De l'octave privilégiée.	7	40.4 20
DIMAN.	8	b	I apr. l'Epiph. Kyrie du dim. Aux Vêpres mém. de l'oct.	7	39.4 21
Lundi	9	b	De l'octave privilégiée.	7	38.4 22
Mardi	10	b		7	37.4 23
Mercredi	11	b		7	37.4 23
Jeudi	12	b		7	36.4 24
Vendredi	13	b	Octave de l'Epiphanie.	7	35.4 25
Samedi	14	b	St. Hilaire, Evêque et Doct.	7	34.4 26
DIMAN.	15	b	II apr. l'Epiph. SAINT NOM DE JESUS. Kyrie de 2 cl. Aux II Vêpres mém. du dim. et du suivant. Salut. (Fête principale de l'Archiconfrérie du St. Cœur de Marie, avec indulgence).	7	33.4 27
Lundi	16	fr	St. Marcel, Pape et Martyr.	7	32.4 28
Mardi	17	b	St. Antoine, Abbé.	7	31.4 29
Mercredi	18	b	Chaire de St. Pierre à Rome.	7	29.4 38
Jeudi	19	fr	St. Canut, Martyr.	7	28.4 32
Vendredi	20	r	SS. Fabien et Sébastien, Martyrs.	7	27.4 33
Samedi	21	r	Ste. Agnès, Vierge et Martyre.	7	26.4 31
DIMAN.	22	vr	III après l'Epiph. Kyrie du dim. Vêpres de la fête suivante; mém. du dim., et de Ste. JEmerentienne V. et M.	7	25.4 35
Lundi	23	b	Epuissailles de la Ste. Vierge.	7	24.4 35
Mardi	24	r	St. Timothée, Evêque et Martyr.	7	23.4 37
Mercredi	25	b	Conversion de St. Paul.	7	21.4 39
Jeudi	26	r	St. Polycarpe, Evêque et Martyr.	7	20.4 40
Vendredi	27	b	St. Jean Chrysostôme, Evêque et Doct.	7	19.4 41
Samedi	28	b	St. Paul, Premier Ermite (15).	7	17.4 43
DIMAN.	29	b	IV après l'Epiph. St. François de Sales, Evêque. Kyrie des dbles. Aux Vêpres mém. du dim. et du suivant.	7	16.4 44
Lundi	30	fr	Ste. Martine, Vierge et Martyre.	7	14.4 46
Mardi	31	b	St. Pierre Nolasque, Confesseur.	7	13.4 47

Température—Du 1er au 4 de janvier, le temps sera beau; du 5 au 11, froid avec grand vent pendant cet intervalle; du 12 au 19, beau et froid avec le vent N.-O., doux avec le vent S.-O.; du 20 au 27, le vent se comportera à peu près de la même manière; du 28 au 2 février, il y aura quelques tempêtes—Le Petit Almanach du B.-C.

Cour du Banc de la Reine, au Criminel—Québec, 24 janvier. Ottawa, 21 janvier. Jurisdiction civile—Cours Supérieures—Malbaie, du 13 au 19 janvier. Cours de Circuit—Carleton, du 10 au 13 janvier. Ristigouche, du 27 au 5 février. Malbaie, du 7 au 12 de janvier.

AUX RETARDATAIRES.



Nous prions les personnes qui nous doivent pour abonnements, à la Gazette des Campagnes de nous faire tenir le prix de l'abonnement au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les agents de la Gazette.

Les abonnements datent du 1er de Novembre et du 1er de Mai. Les avis pour discontinuation doivent être adressés à ce Bureau, par écrit, un mois avant l'expiration de l'abonnement. Les arrérages, s'il y en a, doivent alors être payés.

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

AGENTS DE LA

Gazette des Campagnes:

- ST. DENIS (en bas), M. S. Dionne.
- KAMOURASKA, Chs. Lindsay, écrivain, N. P.
- STE. HÉLÈNE, (Kamouraska) M. Ed. Chapleau, marchand.
- ST. ALEXANDRE (Kamouraska), M. Edmond Levêque, marchand.
- ST. MODESTE (Témiscouata) N. Miville, écrivain, M. P.
- ST. ELOI, Révd. M. G. Gaudin.
- ISLE-VERTE, Achille Bertrand, écrivain.
- TROIS-PISTOLES, Ths. P. Pelletier, écrivain.
- RIMOUSKI, E. Grondin, écrivain, arpenteur.
- ST. FABIEN, Révd. M. A. Ladrière.
- ST SIMON (Rimouski) Aug. Pelletier, écrivain.
- ST. JEAN PORT-JOLI, P. G. Verreault, écrivain.
- L'ISLET, Jules Casgrain, écrivain, N. P.
- CAP ST. IGNACE, Noël Nadeau, écrivain.
- ST. PIERRE, RIVIÈRE DU SUD, G. Blais, écrivain.
- ST. THOMAS, Louis Blais, écrivain, avocat.
- ST. HENRI DE LAUZON, Révd. M. F. Caron.
- STE. CROIX, L. C. Desrochers, écrivain, N. P.
- ST. ANTOINE DE TILLY, Edouard LaRue, écrivain, Notaire.
- LAMBTON, le Docteur Ls. Labrecque.
- STE. JULIE DE SOMERSET, J. B. Rousseau, écrivain.
- ST. LAURENT, ISLE D'ORLÉANS, M. Zéphirin Lapiere, instituteur.
- ST. JEAN DE L'ISLE D'ORLÉANS, Léonidas LaRue, écrivain, E. M.
- LES ESCOUMINS, TABOUSSAC, LES BERGERONNES, et la BAIE DE MILLER VACHES, Révd. M. R. Boily.
- ST. AMBROISE DE LA JEUNE LORETTE, M. Gonzague Vincent, M. P.
- ST. CASIMIR, F. X. Gingras, écrivain.
- ST. GRÉGOIRE, Révd. M. J. Harper.
- ST. STANISLAS DE BATISCAN, Elie Rinfret, écrivain.
- WOTTON, N. Bourque, écrivain.
- ST. HYACINTHE, M. Max. A. Keroack, libraire, rue Cascades.
- TERREBONNE, J. C. Auger, écrivain, Notaire
- “ COLLÈGE MASSON, Révd. M. F. X. Leclerc.
- COLLÈGE DE JOLIETTE, Révd. M. Ls. G. Langlais, Procureur.
- ST. JACQUES DE L'ACHIGAN, Docteur F. L. Génand.
- ST. CÉSaire DE ROUVILLE, Révd. M. J. A. Provençal.
- POINTE-AUX-TREMBLES (Nochelaga) Docteur F. X. Perrault.
- QUÉBEC, M. N. S. Hardy, libraire, Basse-Ville.
- RUSTICO (Isle du Prince Edouard), Révd. M. Geo. A. Belcourt.
- CARAQUET (New-Brunswick), M. John Ls. Légère.
- ST. LEONARD (Victoria Cty., N. B.) M. H. A. Couillard.